



144^e CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS

Janvier 2019

Point 5.5 de l'ordre du jour provisoire

Couverture sanitaire universelle : soins de santé primaires en vue d'une couverture sanitaire universelle

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil international des infirmières (CII). La profession infirmière soutient depuis longtemps le droit au meilleur état de santé possible grâce à une couverture sanitaire universelle (CSU) reposant sur les soins de santé primaires (SSP).

Aujourd'hui plus que jamais, le personnel infirmier est outillé pour garantir une mise en œuvre réussie des stratégies relatives aux SSP. Les infirmières constituent le gros du contingent de personnel de la santé, assurant des SSP dans différents contextes. L'infirmière joue le rôle de prestataire de soins, de pédagogue, de coordonnatrice et d'appui, entre autres. La portée de ces rôles continue d'évoluer au fur et à mesure qu'évoluent les besoins en matière de santé des personnes et des collectivités. À ce titre, le CII exhorte les autorités publiques à éliminer les obstacles empêchant d'étendre les fonctions des infirmières, pour qu'elles puissent donner leur pleine mesure dans l'exercice de leurs fonctions.

Le CII est fermement convaincu que la volonté politique est déterminante pour concrétiser les aspirations de la Déclaration d'Astana. Nous demandons aux Ministères de la santé, dans leur cadre national, de faire des SSP la base de leur système de santé. Il est essentiel que des ressources soient allouées au personnel des SSP, en mettant l'accent sur la qualité de l'éducation, les stratégies de recrutement et de maintien en poste et la garantie d'un travail décent et correctement rémunéré.

Le CII note que dans la Déclaration, la perception des SSP et des services de santé n'intègre pas l'expression « centrés sur la personne ». Nous suggérons d'amender cette disposition conformément à la résolution de 2016 relative aux services de santé intégrés centrés sur la personne (IPCHS, Integrated People Centered Health Services) et de mettre au premier plan l'équité et la qualité.

Les infirmières sont une composante fondamentale de l'équipe de soins de santé et nous appuyons sans réserve l'approche multidisciplinaire en tant que mécanisme important à l'appui des SSP. La mise en œuvre de la Déclaration dépendra des politiques encourageant la création d'équipes multidisciplinaires fonctionnelles, l'investissement dans l'apprentissage et la gouvernance interprofessionnels et des modèles de financement qui soutiennent les soins dispensés en équipe.



Le CII s'engage à collaborer avec ses parties prenantes et l'OMS pour donner corps à la vision des SSP.

Je vous remercie.